

**JBT**

Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan  
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SCFP

**CFM**

ÉDITION 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

RAPPORT AUX PARTICIPANTS

2021





## TABLE DES MATIÈRES

- 3** Message des fiduciaires
- 4** 50 ans d'histoire pour le RRES
- 6** L'indexation à travers le temps
- 7** D'un coup d'œil
- 10** Profil des participants
- 13** Situation financière du RRES
- 21** Amendements apportés au Régime en 2021
- 21** Séminaires sur la planification de la retraite
- 21** Consultations sur la planification de la retraite
- 22** Retraités 2021
- 23** Commémorations 2021
- 24** Conseil de fiducie mixte (CFM)
- 25** Sous-comités du CFM et leurs mandats
- 26** Équipe administrative

*« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »*

[www.cepp.ca/fr/](http://www.cepp.ca/fr/)

This report is also available in English

# MESSAGE DES FIDUCIAIRES

Il y a 50 ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1971, le Régime de retraite des employé(e)s du SCFP (RRES) était créé pour remplacer les régimes détenus par l'Union nationale des employés publics (UNEP), l'Union nationale des employés des services publics (UNESP) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Dans le présent rapport, vous trouverez plusieurs faits intéressants sur le Régime de retraite depuis sa fondation.

Un solide rendement des placements et la hausse des rendements obligataires ont aidé la Caisse à reprendre de la vigueur en 2021. La Caisse du RRES a donné un excellent taux de rendement brut de 11,83 % pendant que les actifs croissaient de plus de 81 millions de dollars pour terminer l'exercice à 950 millions de dollars. En tenant compte de facteurs de risque tels que les nouveaux variants de la COVID-19, la crise Russie-Ukraine et la hausse prévue des taux d'intérêt, le CFM a continué à apporter certains changements à la stratégie de placement de la Caisse du RRES en 2021.

Le Fonds d'obligations de base plus de PH&N a été choisi pour remplacer les mandats actuels de titres à revenu fixe, tandis que la stratégie « Sélect Actions Marchés émergents » de Fidelity a été sélectionnée pour un nouveau mandat d'actions des marchés émergents. Ces changements sont conformes aux modifications apportées par le CFM au portefeuille de placements au cours des dernières années pour améliorer le profil risque-rendement de la Caisse du RRES.

Au cours de l'année, le RRES a pu demeurer entièrement capitalisé et a renforcé sa situation de solvabilité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le ratio de capitalisation du RRES se situait à 118,5 %, avec un surplus de 144 millions de dollars. Sur une base de solvabilité, le ratio de solvabilité a augmenté, passant de 79,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 86,7 %. Le Régime n'est donc plus en situation de déficit de solvabilité réduit associé à un ratio de solvabilité inférieure à 85 %. Le CFM a décidé de déposer l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2022, même s'il n'était pas obligatoire de le faire.

Autre bonne nouvelle, les paiements de protection contre l'inflation ont été faits en juin 2022, à la suite de la préparation de l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et conformément aux dispositions du Régime. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les prestations de retraite des participants qui ont pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ont augmenté de 4,61 %. Ce taux a été ajusté proportionnellement pour celles et ceux qui ont pris leur retraite en 2021.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux participants du RRES et nous offrons nos condoléances aux familles et amis des participants que nous avons perdus.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,



Charles Fleury, président



Emily Niles, vice-présidente

# 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE!

## L'histoire du RRES

### Avant 1971

Le Régime de retraite est financé par le biais de Contrats de rentes collectives entre le SCFP et La Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie

1971

Établissement du Régime de retraite des employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique (RRES)

1977

Salaire final moyen (SFM) passe des 6 meilleures années aux 5 meilleures années pour le calcul de la rente de retraite  
Prestations de retraite sans réduction dès l'âge de 60 ans

1979

Formule de rente maintenant calculée à partir du SFM des 3 meilleures années

1981

Introduction d'un facteur 85 pour des prestations de retraite sans réduction (âge minimum 55)

1983

Certaines sections locales sont incluses dans le RRES (Division 2)

1987

Réduction du facteur 85 à 80 pour des prestations de retraite sans réduction (âge minimum 55)

1988

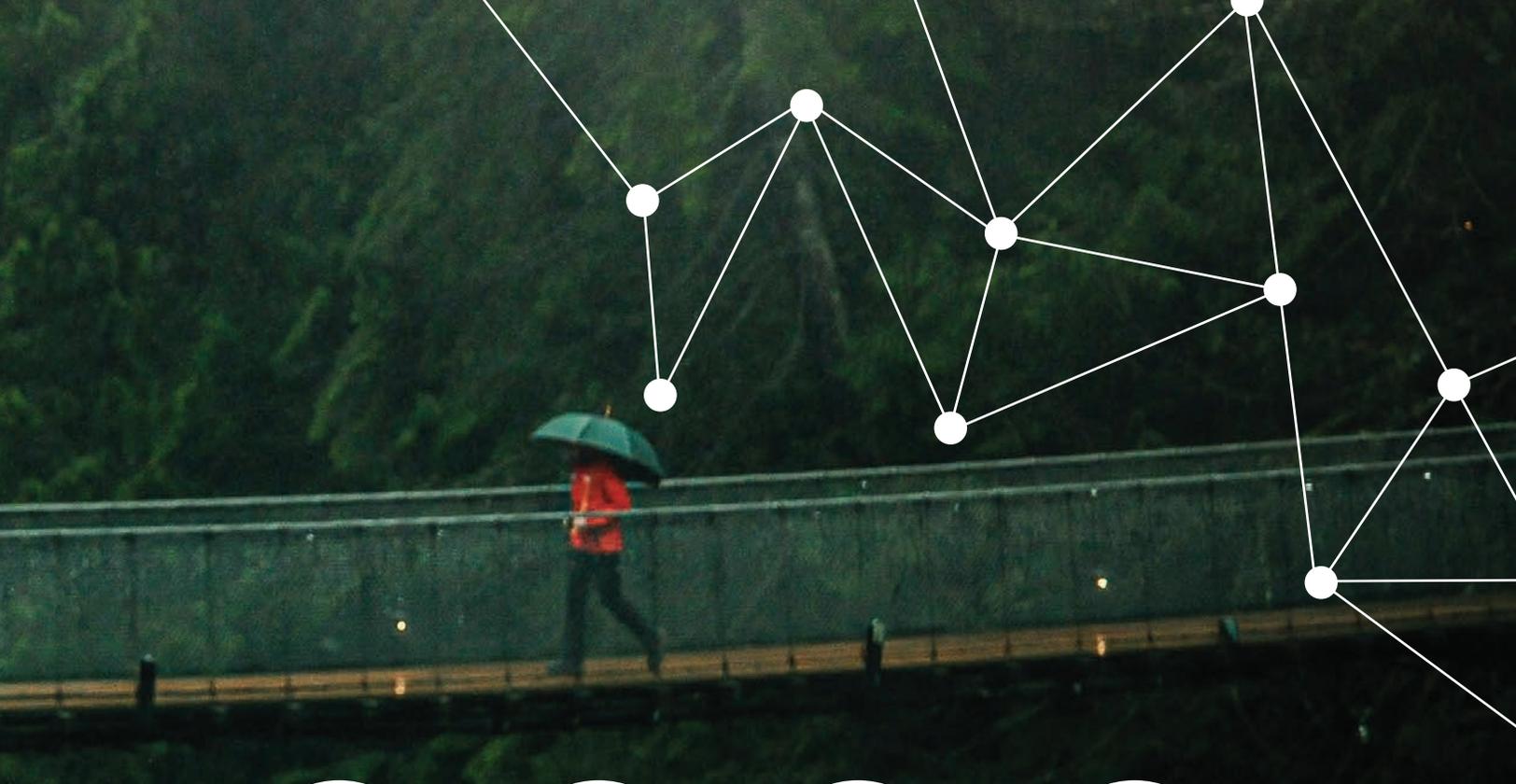
Le Régime de retraite des employés des sections locales désignées du SCFP est intégré au RRES

1990

Élimination de l'âge minimum pour le facteur 80  
La réduction pour retraite anticipée passe de 6 % à 3 % par année

1991

Prestation de décès au conjoint survivant réduite de 75 % à 66 2/3 %, avec une garantie de 5 ans



1997

Entrée en vigueur de la prestation de rattachement pour les participants ayant adhéré au Régime avant décembre 1996

1998

La Caisse de retraite en fiducie est maintenant administrée par le Conseil de fiducie mixte (CFM)

2003

L'admissibilité à la prestation de rattachement étendue aux participants ayant adhéré au Régime avant janvier 1998

2005

Élimination du critère de 24 mois d'emploi continu pour l'éligibilité des employés temporaires au Régime de retraite

2007

Rente de retraite maximale augmentée jusqu'au plafond établi par l'Agence du Revenu du Canada (ARC)

Rente de rattachement de 8 000 \$ par année pour les participants ayant adhéré au Régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998

2008

La période de référence pour l'admissibilité des employés temporaires passe de 2 à 1 année civile précédant l'adhésion

2018

L'indexation devient fonction de la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente, selon la situation financière du Régime.

# L'INDEXATION À TRAVERS LE TEMPS

A photograph of a curved suspension bridge with wooden planks and metal railings, spanning over a stream in a dense forest. The bridge is the central focus of the top half of the page.

Saviez-vous que les dispositions relatives à l'indexation ont été modifiées à plusieurs reprises depuis la création du RRES ?

Négociés pour la première fois dans les conventions collectives de 1984-1985, les ajustements de l'indice des prix à la consommation (IPC) devaient être accordés aux retraités et aux participants à rente différée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982 et du 1<sup>er</sup> janvier 1984 (indexation biennale).

Négociés dans les conventions collectives de 1986-1987, les ajustements de l'IPC doivent ensuite être accordés aux retraités et aux participants différés sur une base annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986. Cette disposition d'indexation a été renouvelée dans les conventions collectives suivantes.

En 2001, une disposition est ajoutée au texte du Régime pour inclure la prestation de raccordement aux fins d'indexation.

En 2007, l'amendement 69 introduit de nouvelles dispositions pour les ajustements d'indexation. L'indexation de base est devenue 50 % de l'IPC, plus un pourcentage supplémentaire pouvant atteindre 100 % de l'IPC si certaines conditions sont remplies. Les augmentations d'indexation qui en ont résulté sont les suivantes :

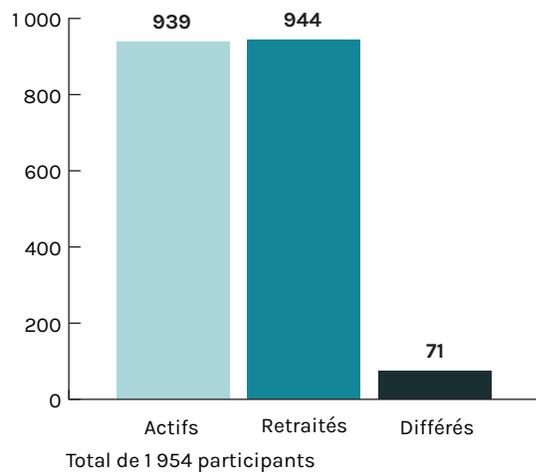
- 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 100 % de l'IPC
- 1<sup>er</sup> janvier 2009 : 50 % de l'IPC
- 1<sup>er</sup> janvier 2010 : 50 % de l'IPC
- 1<sup>er</sup> janvier 2011 et suivantes : 0 % de l'IPC

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'amendement 78 modifie de nouveau la disposition relative à l'indexation. Un pourcentage d'indexation a été déterminé pour chaque retraité en fonction de sa date de début de pension respective. L'augmentation maximale était de 9,07 % pour ceux dont la date de départ à la retraite était le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou avant.

Depuis 2018, l'augmentation de l'indexation correspond à un pourcentage, ne dépassant pas 100 %, de l'augmentation annuelle de l'IPC de l'année précédente, en fonction de la situation financière du Régime.

# D'UN COUP D'ŒIL

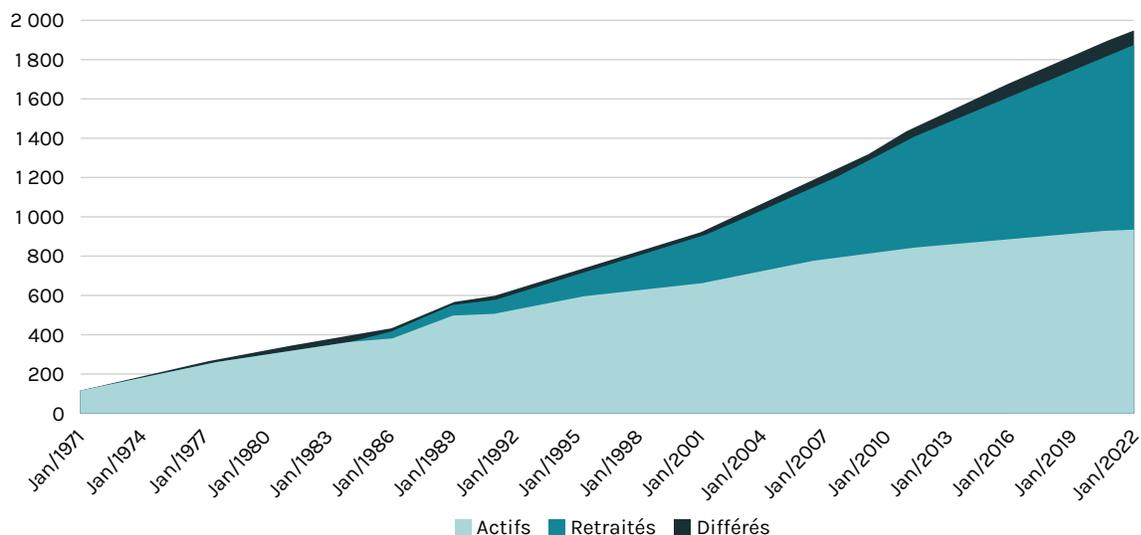
## Participation au 1<sup>er</sup> janvier 2022



## Cotisations employé et employeur et transferts entrants en 2021

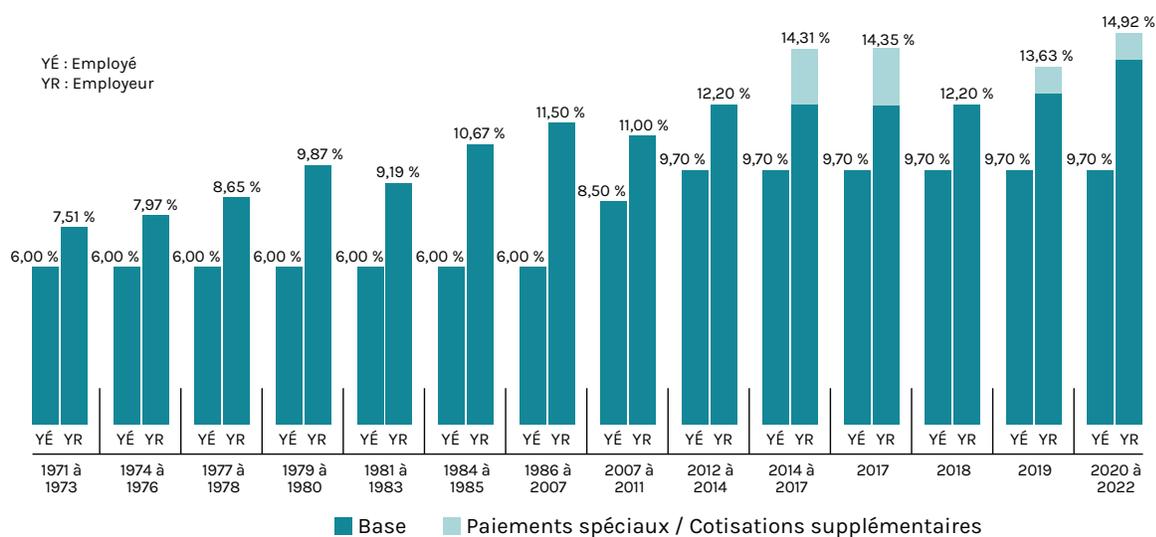


## Réconciliation des participants 1971-2021



De la création du Régime de retraite jusqu'au milieu des années 1980, des rentes étaient achetées pour chaque retraité. Par la suite, les prestations ont commencé à être payées directement par le Régime de retraite, ce qui a considérablement accru les actifs.

## Historique des taux de cotisation employé et employeur

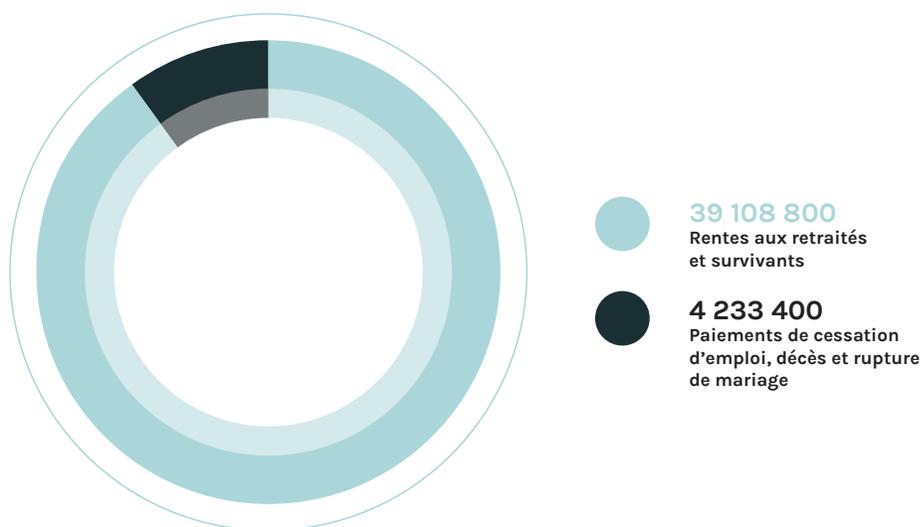


En vertu des dispositions du RRES, l'employeur doit cotiser selon les recommandations émises par l'actuaire dans la dernière évaluation déposée. Selon l'évaluation actuarielle déposée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, cela représente des cotisations de 13,82 % des gains ouvrant droit à pension des participants pour 2021. Ce taux est plus élevé que le taux de cotisation minimal de l'employeur de 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, plus les dépenses applicables, tel qu'établi dans les conventions collectives entre le SCFP et les syndicats du personnel.

De plus, puisque le ratio capitalisé sur une base de continuité du Régime était inférieur à 130 % à sa dernière date de mesure, le taux de cotisation exigé de l'employeur, ou le taux de cotisation minimum de l'employeur, augmente de 1 %. Une provision de 0,10 % est également ajoutée pour les dépenses.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de cotisation de l'employeur était donc de 14,92 %, soit la même valeur qu'en 2020. Aucun changement n'a été apporté au taux de cotisation des employés, qui est resté à 9,7 % en 2021.

## Prestations payées en 2021



En 2021, le RRES a versé un total de 43,3 millions de dollars en prestations de retraite. De ce montant, 90 % a été payé en prestations mensuelles aux retraités et aux conjoints survivants (39,1 millions de dollars) et 10 % a été versé en paiements de cessation de participation, de décès et de rupture de mariage (4,2 millions de dollars).



# PROFIL DES PARTICIPANTS

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Participants actifs

	2022	2021
Total des participants actifs	939	936
Femmes	593	590
Hommes	346	346
Âge moyen	49,1	49,2
Salaire moyen	114 300 \$	110 800 \$
Service courant moyen	11,7	11,7

## Retraités

	2022	2021
Total des retraités	944	905
Âge moyen	70,1	69,7
Rente annuelle moyenne *	44 160 \$	42 300 \$
Rente viagère annuelle moyenne	41 004 \$	38 856 \$
Rente de raccordement annuelle moyenne	12 192 \$	12 132 \$

\*La rente de raccordement annuelle moyenne ne tient pas compte des personnes qui ne reçoivent pas de rentes de raccordement, tandis que les rentes annuelles totales moyennes incluent des rentes de raccordement de 0 \$ pour les personnes de plus de 65 ans.

## Participants différés

	2022	2021
Total des participants différés	71	74
Obligation de rente annuelle moyenne	4 932 \$	5 112 \$

Toutes les données du tableau qui suit datent du 31 décembre.

## Changements dans la participation

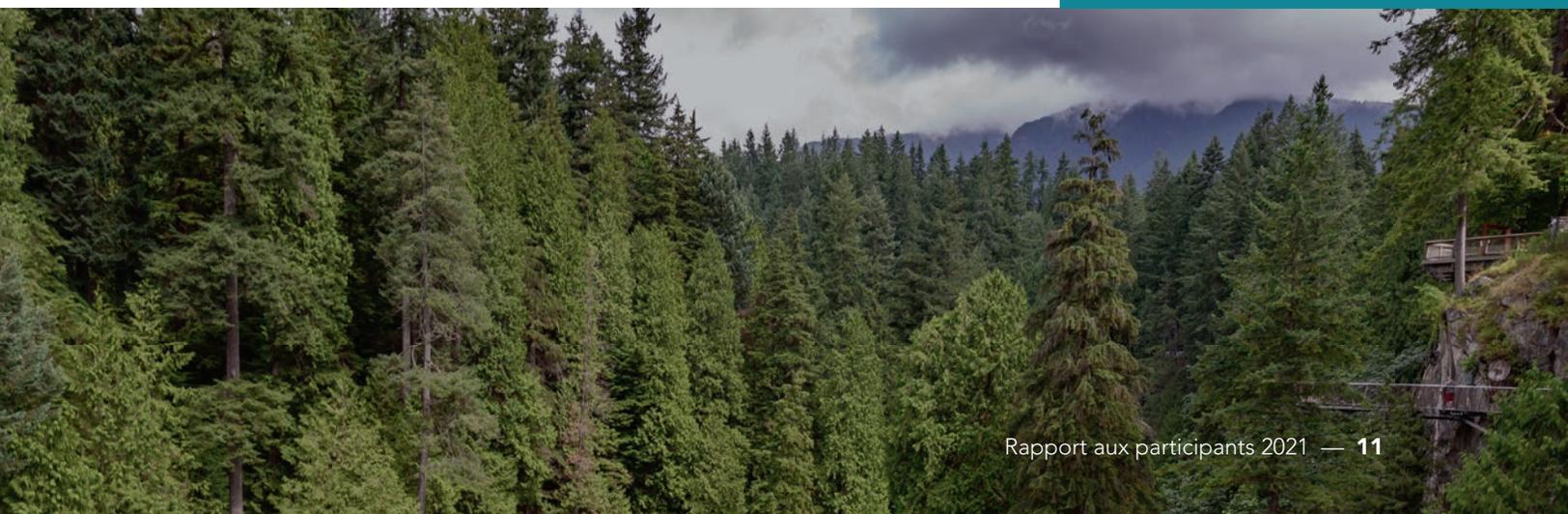
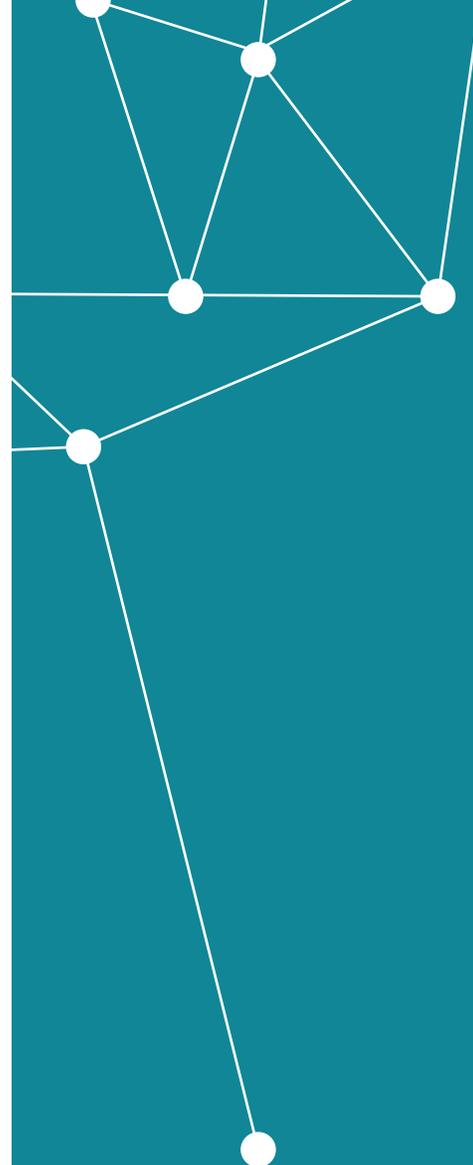
	2021	2020
Nouvelles adhésions	65	71
Cessations, prestations acquises et différées	14	16
Nouveaux retraités	43	38
Décès	20	18

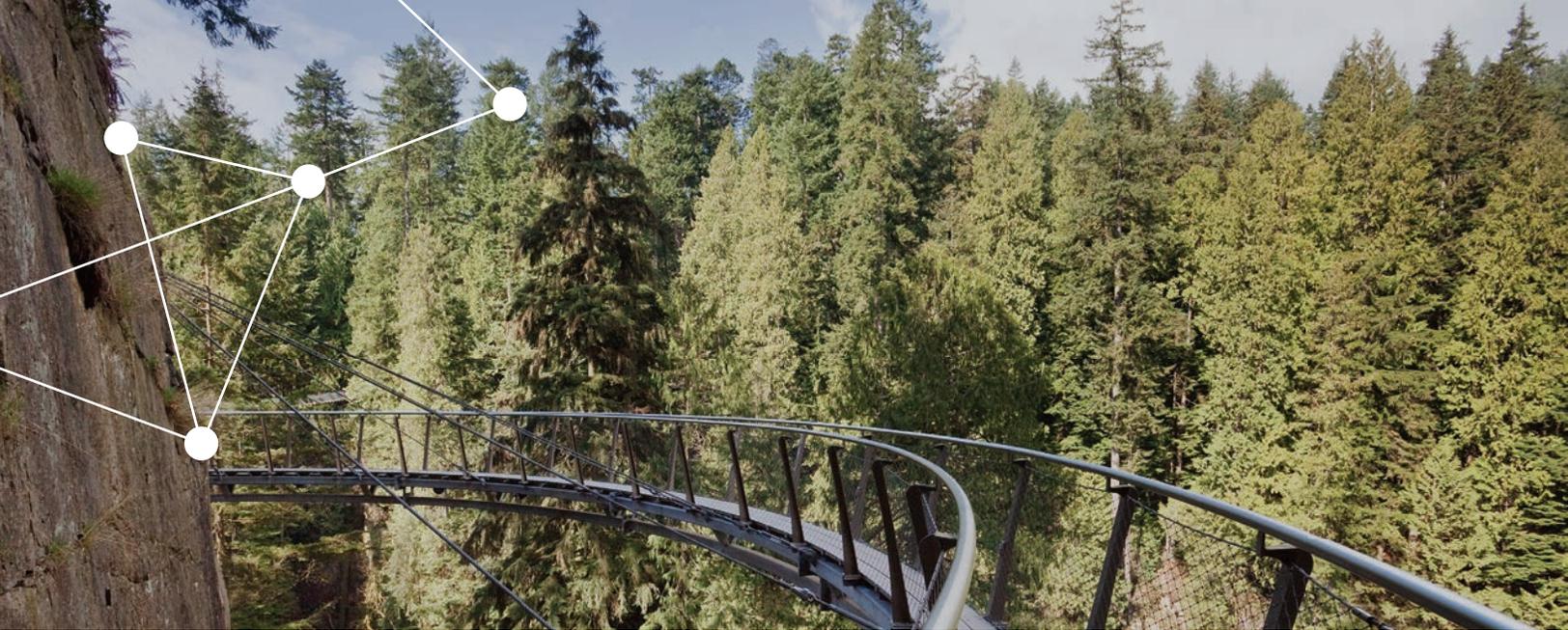
En 2021, l'âge moyen des nouveaux participants était de 42,5 ans et l'âge moyen à la retraite était de 61,6 ans. Des 20 participants du Régime qui sont décédés en 2021, 2 étaient des participants actifs et 18 étaient des retraités ou des conjoints survivants.

## Ratio actifs/retraités

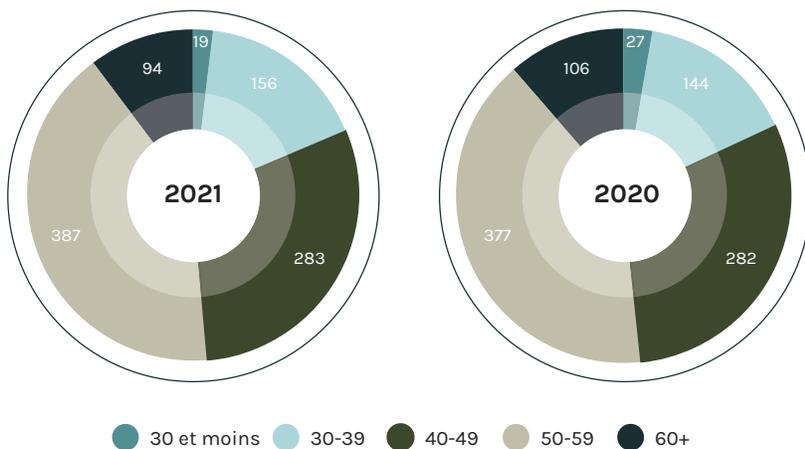
	2022	2021
Ratio actifs/retraités	0,99	1,03

Lorsque le nombre de participants actifs équivaut au nombre de retraités, le Régime de retraite s'approche de la maturité ou l'a atteinte. En 2021, le nombre de retraités a dépassé le nombre de participants actifs pour la première fois dans l'histoire du Régime.



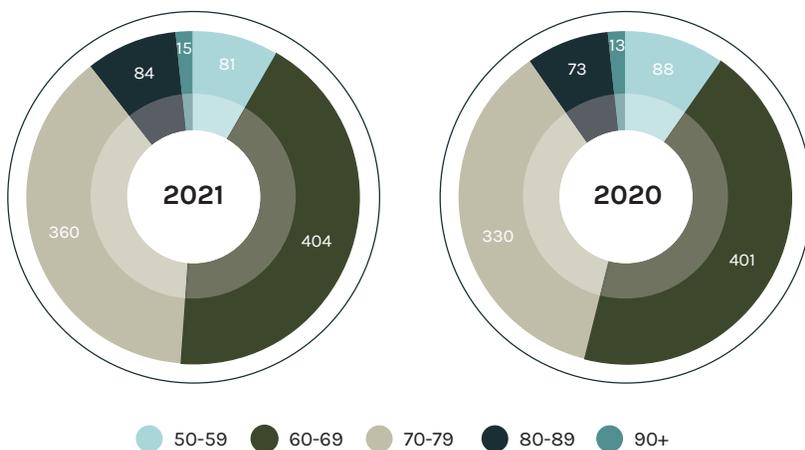


### Participants actifs selon l'âge



À la fin de 2021, 51 % des 939 participants actifs du Régime avaient au moins 50 ans et étaient donc admissibles à la retraite. Le portrait était très similaire en 2020. Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de 50 ans ou qu'ils ont accumulé 25 années de service crédité en vertu du Régime, selon la première des deux éventualités, avec réduction si le facteur 80 n'est pas atteint.

### Participants à la retraite selon l'âge



Il y avait 944 participants à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

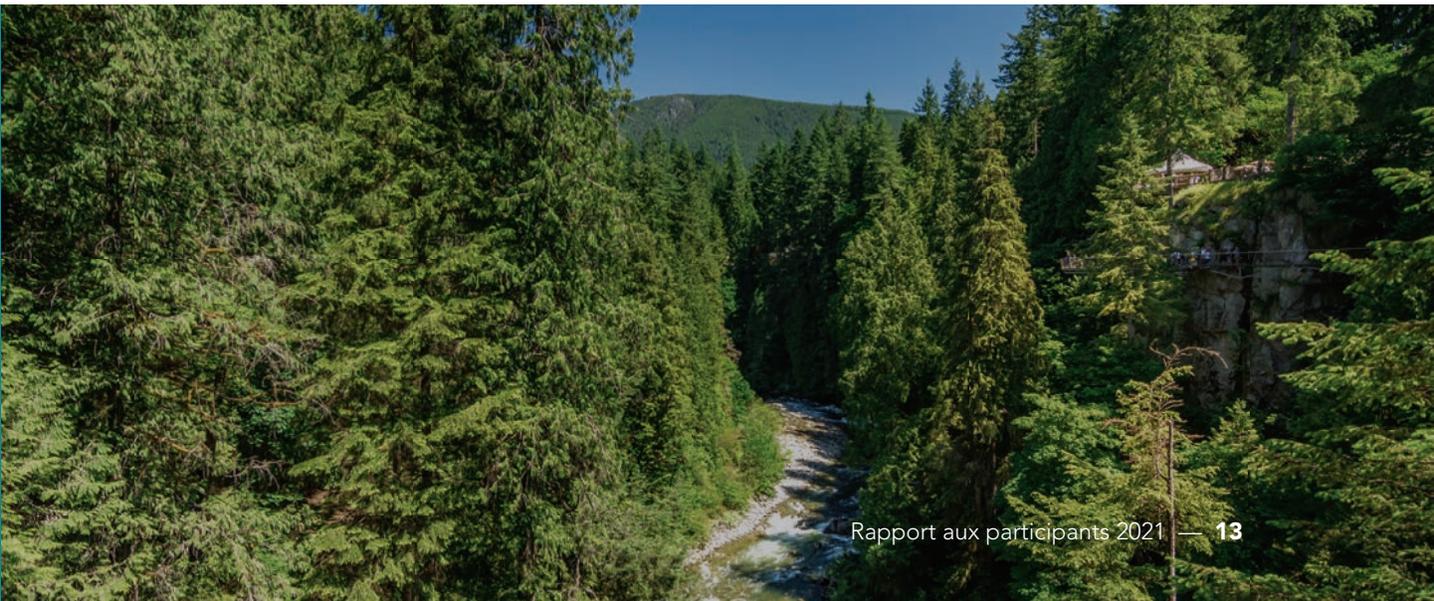
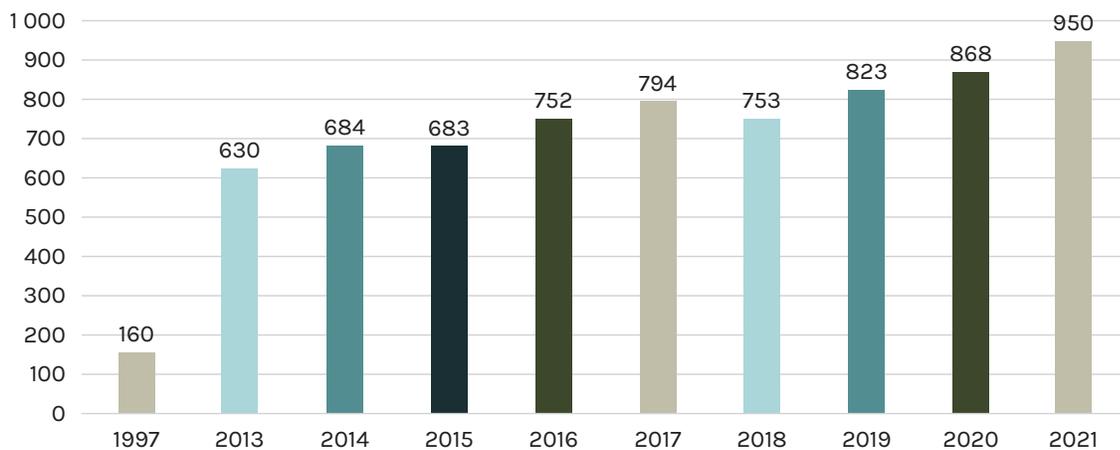
# SITUATION FINANCIÈRE DU RRES

## États financiers vérifiés (au 31 décembre 2021)

Les régimes de retraite comptant des actifs de plus de 10 millions de dollars au moment de la fin d'exercice doivent déposer chaque année les états financiers vérifiés de leur caisse de retraite auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

À la fin de l'exercice, des actifs nets de 950 millions de dollars étaient accessibles pour les prestations de retraite, comparativement à 868 millions de dollars en 2020, ce qui représente une hausse de 82 millions de dollars. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les autres sections du présent rapport.

## Valeur marchande de l'actif au 31 décembre (en millions de \$)





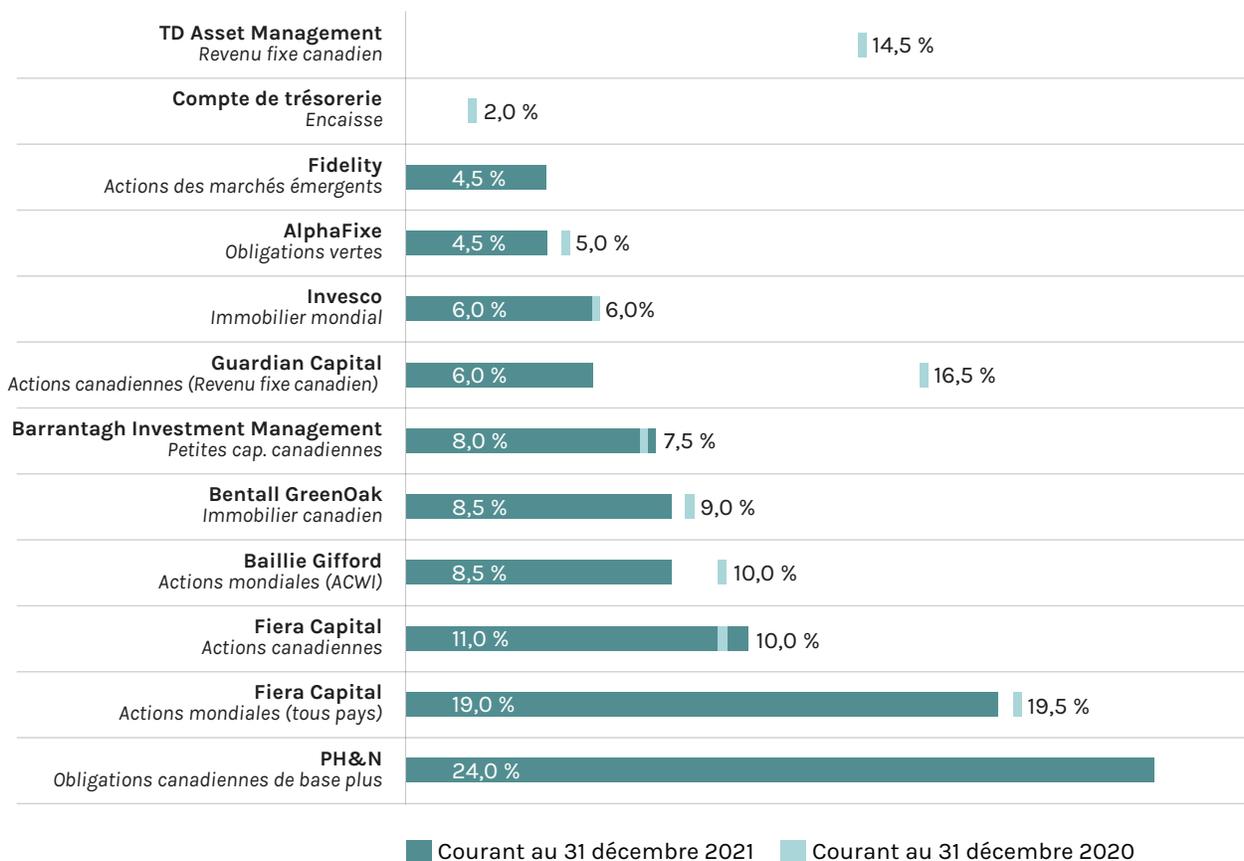
## Nos placements

Au printemps 2021, Guardian Capital et TDAM ont reçu l’instruction de liquider tous les titres de leurs mandats de titres à revenu fixe. Le produit de la liquidation a été transféré au Fonds d’obligations de base plus de PH&N.

Au cours du premier semestre de 2021, une recherche sur les actions des marchés émergents a aussi été entreprise. Le CFM a retenu la stratégie « Sélect Actions Marchés émergents » de Fidelity pour remplir ce mandat. L’Énoncé des politiques et procédures sur les placements (EPPP) a été mis à jour en conséquence, et peut être consulté sur le site Web du RRES.

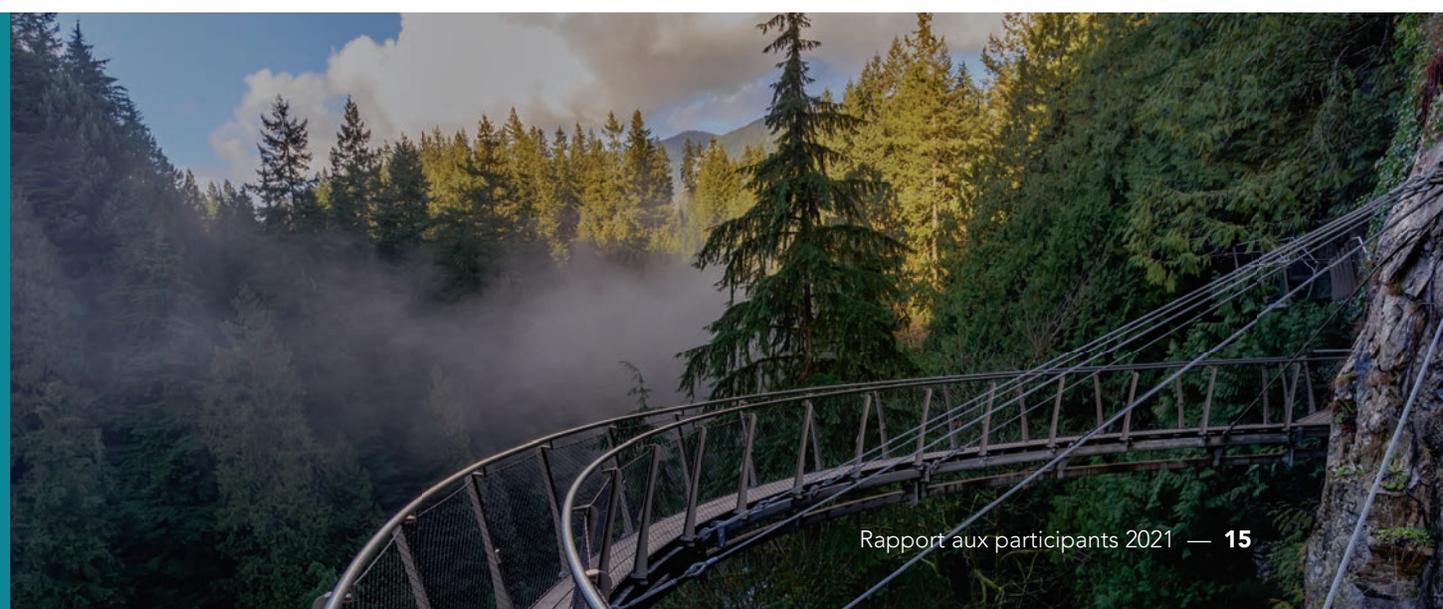
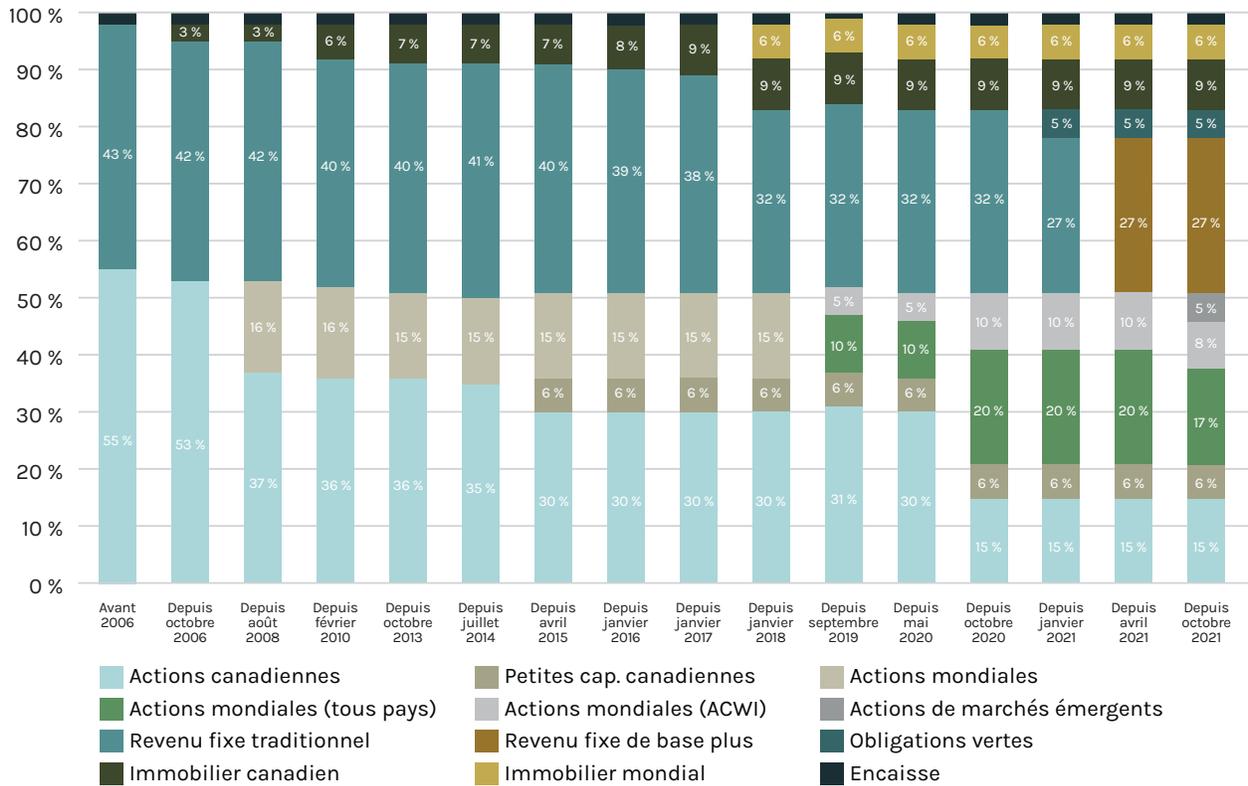
La proportion investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 est illustrée sur le tableau ci-dessous.

## Gestionnaires de placement

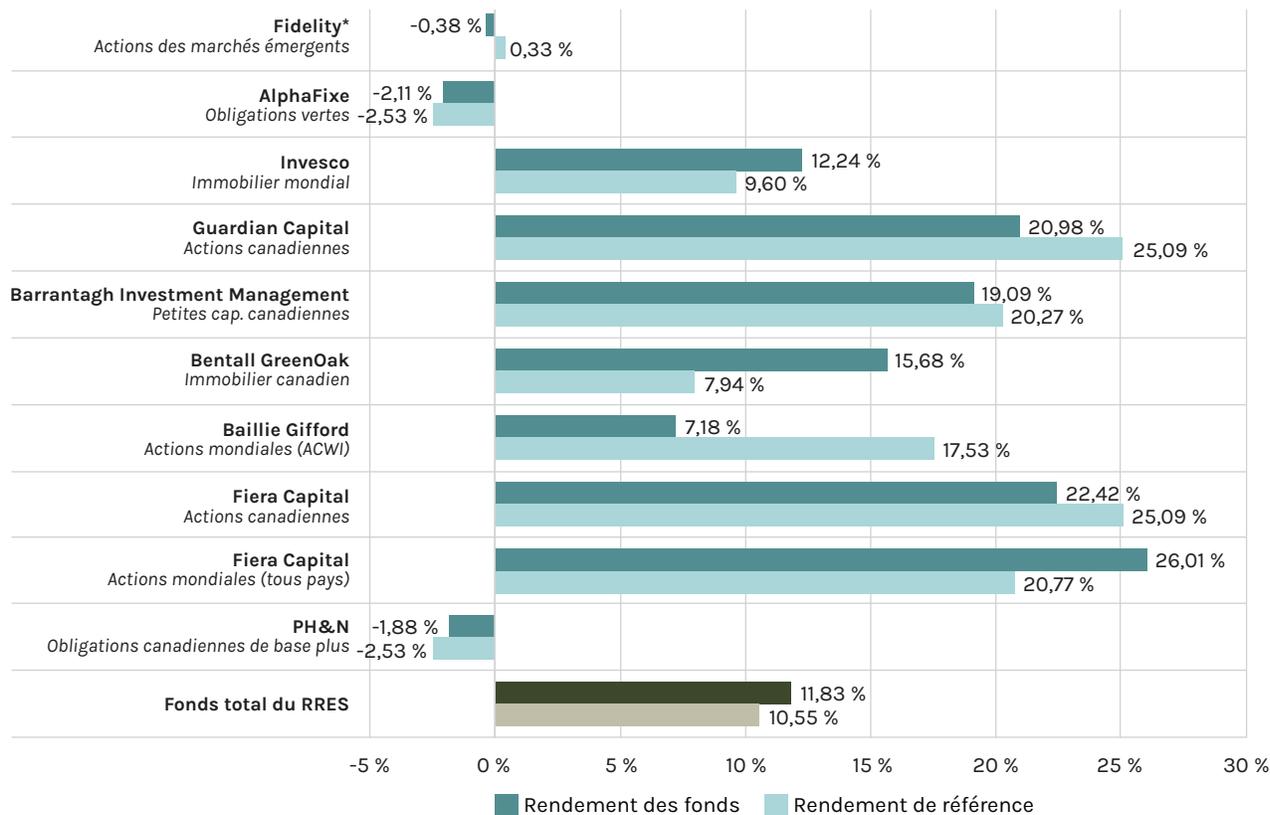


Le tableau qui suit illustre l'évolution de la structure de placement du RRES dans le temps, y compris les changements introduits en 2021.

## Portefeuille des placements

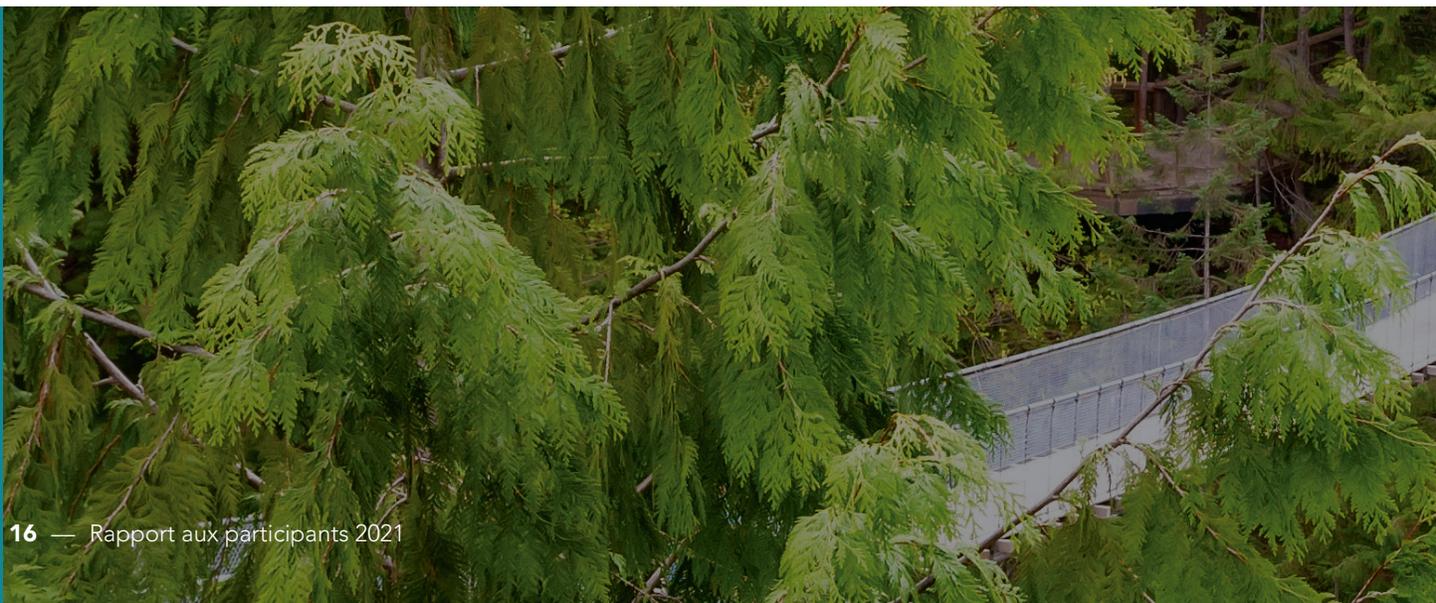


## Rendement des placements en 2021



\* Représente uniquement les résultats depuis décembre 2021

Le graphique ci-dessus met en évidence la performance des investissements en 2021 des neuf gestionnaires de fonds effectuant des placements au nom du RRES par rapport à leurs indices de référence respectifs.



Les pressions inflationnistes et le variant Omicron ont contribué à créer un environnement volatile en 2021. Toutefois, à la suite d'une reprise économique et de mesures de relance budgétaire et monétaire, les marchés des actions ont généralement performé favorablement en 2021. Par ailleurs, l'année a été plus difficile pour les marchés émergents et les titres à revenu fixe. En général, l'ensemble du fonds du RRES a bien performé pour l'année et a offert un taux de rendement brut de 11,83 %, ce qui représente une valeur ajoutée de 1,28 % pour la gestion active en 2021.

Conformément aux dispositions de l'EPPP, le fonds du RRES avait un objectif de rendement des placements de 5,57 % (IPC + 3,75 %) sur une période de moyenne mobile de 10 ans pour 2021. Au 31 décembre 2021, le portefeuille de placements du RRES avait atteint un rendement des placements net de 8,29 %.

## **Résultats des rapports d'évaluation actuarielle**

Une évaluation actuarielle est effectuée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour établir la situation financière de la caisse du RRES. En outre, un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

La situation de capitalisation du Régime est déterminée en comparant l'actif et le passif de la caisse de retraite grâce à un ensemble d'hypothèses à long terme. L'évaluation peut être faite sur une base de continuité, qui présume que le Régime de retraite continuera indéfiniment, ou sur une base de solvabilité, qui évalue le Régime en supposant qu'il prendra fin à la date de l'évaluation.

Les tableaux suivants présentent les résultats de la dernière évaluation actuarielle menée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui sera déposée plus tard en 2022, et du dernier REA déposé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## Évaluation de la capitalisation (à long terme)

	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (déposé)*	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (déposé)
Valeur actuarielle de l'actif	<b>926 698 100 \$</b>	<b>859 278 900 \$</b>
Passif de capitalisation		
Actifs	306 258 000 \$	276 543 300 \$
Différés	3 837 500 \$	4 128 200 \$
Retraités	472 387 700 \$	422 049 700 \$
Passif total de capitalisation	<b>782 483 200 \$</b>	<b>702 721 200 \$</b>
Surplus de capitalisation avant la PED**	<b>144 484 900 \$</b>	<b>156 557 700 \$</b>
Ratio de capitalisation avant la PED **	<b>118,5 %</b>	<b>122,3 %</b>

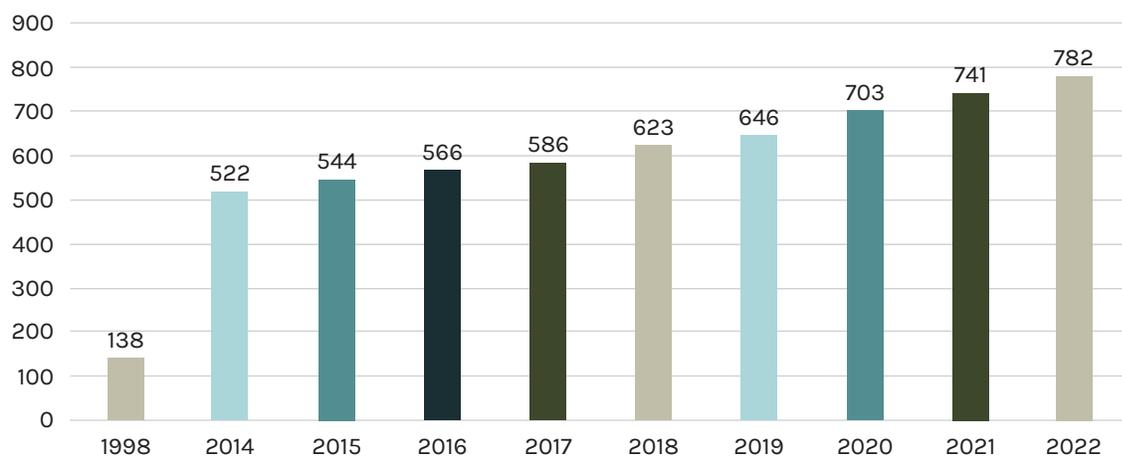
\* Sera déposé d'ici le 30 septembre 2022. La prochaine évaluation actuarielle à déposer auprès des autorités gouvernementales doit l'être au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\*\* PED : définition à la page suivante

LE BUT D'UNE ÉVALUATION DE LA CAPITALISATION (OU SUR UNE BASE DE CONTINUITÉ) EST D'ÉVALUER LA VIABILITÉ À LONG TERME D'UN RÉGIME DE RETRAITE. ELLE OFFRE UNE ANALYSE DE SA SITUATION FINANCIÈRE À UNE DATE D'ÉVALUATION EN SUPPOSANT QUE LE RÉGIME CONTINUERA INDÉFINIMENT.

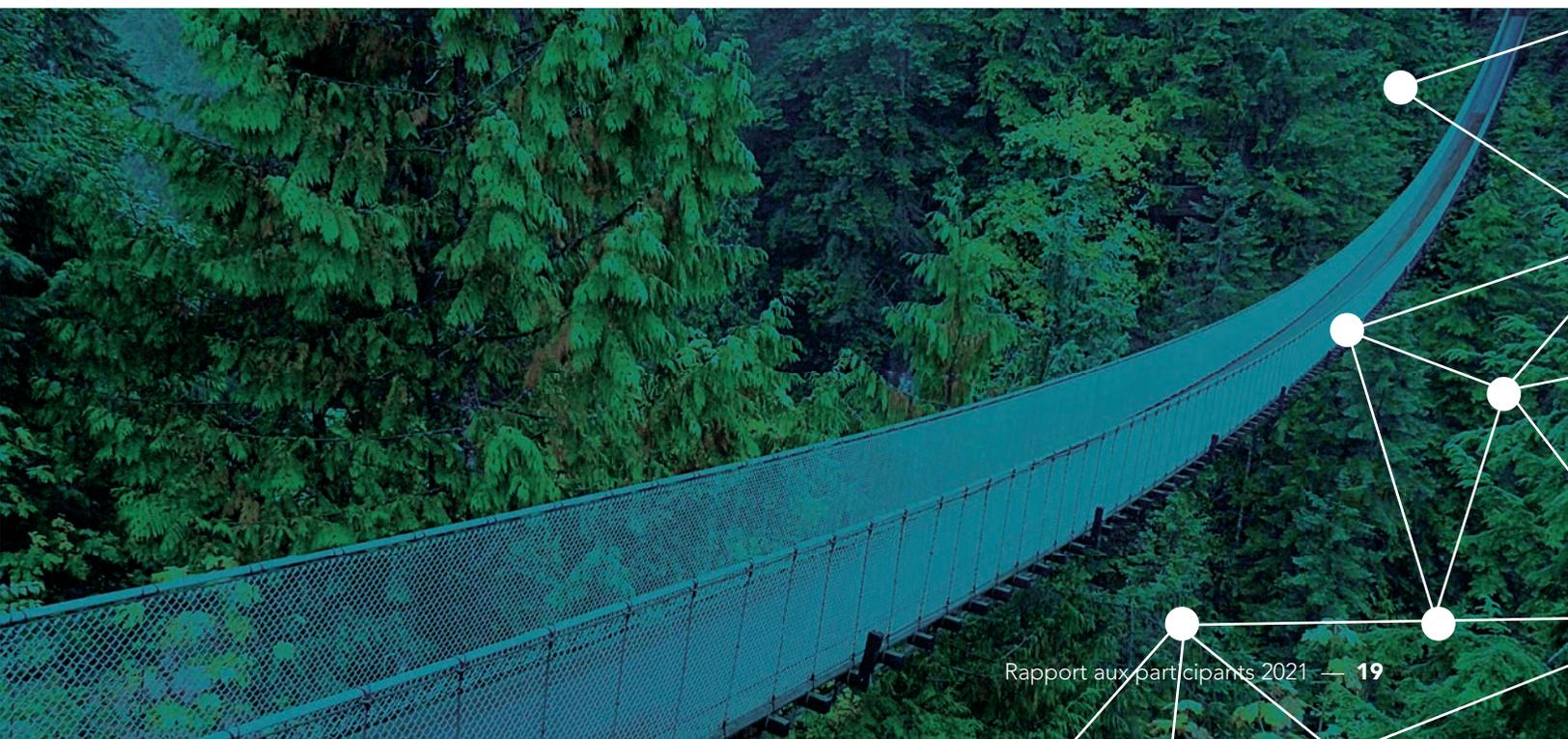
Selon l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Régime affichait un surplus actuariel de 144 millions de dollars sur une base de continuité et un ratio de capitalisation de 118,5 %. Autrement dit, les actifs du RRES sont suffisants pour financer toutes les prestations accumulées ou payables conformément aux conditions du texte du Régime. Cela se compare à un surplus de 157 millions de dollars et à un ratio de capitalisation de 122,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Passif de capitalisation au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



La provision pour écart défavorable (PED) est un niveau de financement supplémentaire prescrit par lequel un régime de retraite financera une réserve afin de se protéger contre de futures expériences défavorables, offrant ainsi une plus grande sécurité aux prestataires d'un régime. Le niveau de PED requis sur le passif de capitalisation est de 12,9 % ou 100,9 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucun financement additionnel n'est exigé sur une base de continuité, car le ratio de solvabilité du RRES est de 121,6 %, ce qui est supérieur au niveau requis de 112,9 %.

Puisque le surplus sur une base de continuité du Régime dépasse 100 % plus la PED, les prestations de retraite payables par le RRES ont été indexées de 4,61 % pour tous les participants qui ont pris leur retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou avant, et proportionnellement pour celles et ceux qui ont pris leur retraite en 2021. L'ajustement représente 96 % de l'augmentation de 4,80 % de l'indice des prix à la consommation en 2021. Cet ajustement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.



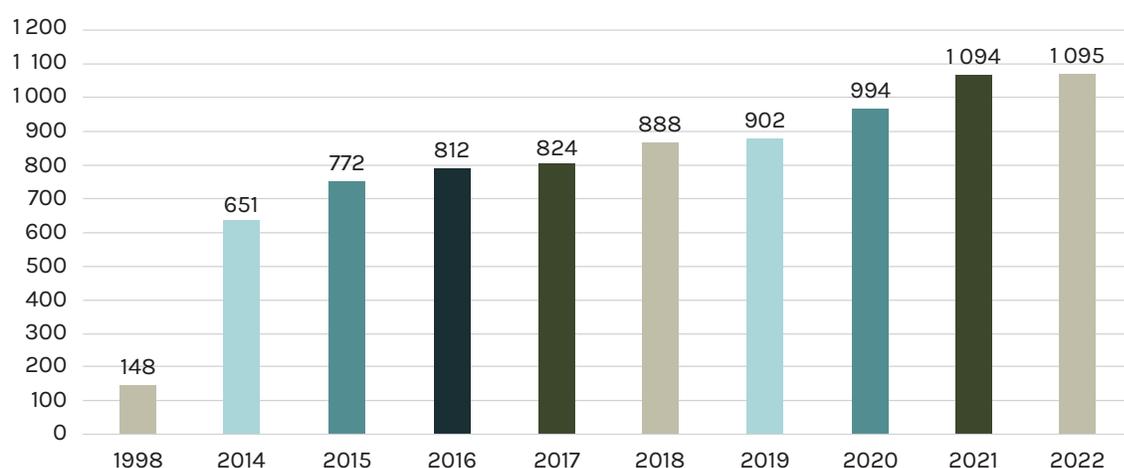
## Évaluation de la solvabilité

	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 (déposé)*	Rapport d'évaluation actuarielle en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 (déposé)
Actif (valeur marchande)	<b>949 460 700 \$</b>	<b>846 759 500 \$</b>
Passif (valeur marchande)		
Actifs	454 486 700 \$	421 039 100 \$
Différés	5 880 200 \$	6 398 600 \$
Retraités	634 560 800 \$	566 765 100 \$
Passif total	<b>1 094 927 700 \$</b>	<b>994 202 800 \$</b>
Déficit de solvabilité	<b>(145 467 000 \$)</b>	<b>(147 443 300 \$)</b>
Ratio de solvabilité	<b>86,7 %</b>	<b>85,2 %</b>

\* Sera déposé d'ici le 30 septembre 2022

LE BUT DE L'ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ EST DE DÉTERMINER L'ACTIF ET LE PASSIF DU RÉGIME ET TOUT FINANCEMENT ADDITIONNEL NÉCESSAIRE EN SUPPOSANT QUE LE RÉGIME PREND FIN À LA DATE DE L'ÉVALUATION ET QUE TOUTES LES PRESTATIONS SONT VERSÉES, PEU IMPORTE LA PROBABILITÉ DE CET ÉVÉNEMENT.

### Passif de solvabilité au 1<sup>er</sup> janvier (en millions de \$)



En Ontario, les règles de capitalisation des régimes de retraite exigent que les régimes à prestations déterminées aient un ratio de solvabilité d'au moins 85 %, à défaut de quoi l'employeur doit verser des cotisations additionnelles au Régime pour le ramener à ce niveau. Pour l'année 2021, les paiements spéciaux de solvabilité sont basés sur l'évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sont nuls, puisque le ratio de solvabilité du Régime a été certifié à plus de 85 % (85,2 %).

Pour obtenir un exemplaire du dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et de plus amples détails sur le processus actuariel, consultez le site Web du RRES.

# AMENDEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME EN 2021

Aucun amendement n'a été apporté au texte du RRES en 2021.

## SÉMINAIRES SUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Les participants du RRES qui sont âgés de 45 ans ou plus et qui ont au moins 5 années de service validé total en vertu du RRES peuvent assister à un séminaire de planification de la retraite offert par le RRES.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Prestations de retraite et d'avantages sociaux
- Planification financière
- Préparation psychologique à la retraite

Le séminaire est offert pour aider les participants à tirer le meilleur parti possible de leur préparation à la retraite. Les participants sont fortement encouragés à assister à un séminaire dès qu'ils deviennent admissibles. Les partenaires sont également invités.

Bien que les séminaires de préparation à la retraite offerts en personne aient été suspendus en 2021 en raison de la COVID-19, une session pilote a eu lieu en octobre pour mettre à l'essai la présentation virtuelle de ces séminaires. Les participants admissibles seront contactés lorsque des sessions additionnelles seront offertes en 2022.

## CONSULTATIONS SUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

En plus des séminaires de planification de la retraite, le RRES offre une séance de consultation individuelle aux participants du Régime qui approchent de la retraite, à laquelle les conjoints sont les bienvenus. Cette rencontre individuelle est très instructive et permet d'examiner les prestations de retraite des participants qui prendront leur retraite. En 2021, 65 participants du RRES ont participé à une consultation individuelle par vidéoconférence, soit plus du double des rencontres organisées en 2020.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séminaires de planification de la retraite et les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.



# RETRAITÉS 2021

Nous félicitons les participants suivants qui ont pris leur retraite en 2021 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Audrey Barr

Doreen Beath

Louis Bergeron

Allen Bleich

Darlene Boszak (Stone)

Carole Bouchard

Jacqueline (Jacquie) Bramwell

Greg Burkitt

John Camilleri

Debra Carey

Robyn Derry

Patrick Dickie

Shelley Douan

Linda Duchesne

Brian Edgecombe

Claire Fortier

Berthold Gagnon

Céline Giguère

Linda Hanton

Suting Hum

Ross Idler

Daria Ivanochko

Irene Jansen

Vanessa Kelly

Robert LeMoignan

John Lepine

William (Bill) McKinnon

Stéphan Meloche

Blain Morin

James (Jim) Morrison

Richard (Rik) Panciera

Sharleen Rayner

Paul Reece

Jackie Routh

Donna Ryan

Dianne Serran

Walter (Wally) Skomoroh

John Strohmaier

Alain Tessier

Kathleen (Kathy) Todd

Madeleine Vachon

Christopher (Chris) Watson

Loree Wilcox

# COMMÉMORATIONS 2021

En 2021, le CFM a appris avec regret le décès de :

## Participants actifs :

Barbara (Barb) Bryant  
David Gardner

## Participants retraités :

Hélène Bourbonnais  
Yvette Painchaud  
Wilma Costain  
Sherry Neis  
Germain Boudreau  
Thomas Chesterman  
James Adams  
Govindaraj (Govind) Sundram  
Adrien Charette  
Cynthia Wishart  
Joanne Harvey  
Elizabeth (Betty Jean) Sutherland

## Conjoints de participants retraités :

Walwyn Coffen,  
conjoint de Jeanette Coffen  
Robert Lamon,  
conjoint de Lois Lamon  
Raynald Poulin,  
conjoint de Suzanne Germain  
Cynthia Stanley,  
conjointe de Donn Stanley

## Conjoints survivants de participants retraités :

Marilyn Shiaro,  
conjointe de feu Joseph Shiaro  
Harold Gordon,  
conjoint de feu Judith Gordon  
Geraldine Mercer,  
conjointe de feu Ray Mercer  
Sandra Kirkby,  
conjointe de feu Jack Kirkby



# CONSEIL DE FIDUCIE MIXTE (CFM)

## *Les fiduciaires du CFM*

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2021 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

<i>Fiduciaire</i>	<i>Affiliation</i>
<i>Susan Arab</i>	<i>Fiduciaire SCP</i>
<i>Trevor Davies</i>	<i>Fiduciaire-suppléant SCFP</i>
<i>Heather Dillabaugh</i>	<i>Fiduciaire SEPB</i>
<i>Isabelle Doyon</i>	<i>Fiduciaire Unifor, Section locale 2013</i>
<i>Charles Fleury</i>	<i>Fiduciaire SCFP</i>
<i>Patrick Gloutney</i>	<i>Fiduciaire-suppléant SCFP</i>
<i>Amessan Gnawa</i>	<i>Fiduciaire SCP</i>
<i>Tammy Griffin</i>	<i>Fiduciaire SCFP</i>
<i>Judy Henley</i>	<i>Fiduciaire SCFP</i>
<i>Sherry Hillier</i>	<i>Fiduciaire-suppléante SCFP</i>
<i>Anne Kelly</i>	<i>Fiduciaire-suppléante Unifor, Section locale 2023</i>
<i>Cavelle Lane</i>	<i>Fiduciaire-suppléante SCFP</i>
<i>D'Arcy Lanovaz</i>	<i>Fiduciaire-suppléant SCFP</i>
<i>John Lepine</i>	<i>Fiduciaire SCFP</i>
<i>Lindsay Mills</i>	<i>Fiduciaire-suppléante SEPB</i>
<i>Emily Niles</i>	<i>Fiduciaire-suppléante SCP</i>
<i>Nancy Parker</i>	<i>Fiduciaire des retraités</i>
<i>Candace Rennick</i>	<i>Fiduciaire SCFP</i>
<i>Barry Thorsteinson</i>	<i>Fiduciaire-suppléant des retraités</i>
<i>Gary Yee</i>	<i>Fiduciaire-suppléant SCP</i>

Nous tenons à remercier les fiduciaires suivants, qui ont quitté le Conseil en 2021, pour leur contribution et leur engagement envers le RRES.

**Benoit Bouchard** (Fiduciaire-suppléant SCFP)

**Brian Edgcombe** (Fiduciaire SCP)

**Joanie Fortin** (Fiduciaire-suppléante Unifor, Section locale 2023)

**Pierre-Alexandre Prigent** (Fiduciaire Unifor, Section locale 2013)

# SOUS-COMITÉS DU CFM ET LEURS MANDATS

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Les sous-comités pour 2021 sont :

***Sous-comité des finances et de la vérification – Tammy Griffin, présidente***

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

***Sous-comité sur les prestations et les communications avec les participants – Heather Dillabaugh, présidente***

Fournis de la formation (ex. séminaires de planification de la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du Régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

***Sous-comité sur les placements – Judy Henley, présidente***

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

***Sous-comité sur la gouvernance - Barry Thorsteinson, président***

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/Conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au Régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du Régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.



# ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé Sylvie Ouellet et son équipe afin de fournir le service concernant le Régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au Régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

Pour les participants actifs du Régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :

**Carole Lachance**

Adjointe administrative  
[clachance@cupe.ca](mailto:clachance@cupe.ca)

Pour les participants actifs du Régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national et bureau régional d'Ottawa seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :

**Louise Payette**

Adjointe administrative  
[lpayette@cupe.ca](mailto:lpayette@cupe.ca)

Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite, communiquez avec :

**Nathalie Lavictoire**

Commis-dactylo  
[nlavictoire@cupe.ca](mailto:nlavictoire@cupe.ca)



Pour des questions concernant :

- Administration du Régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au Régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au Régime

Communiquez avec :

**Vacant**

ou

**Myrienne Sellier**

Analyste de régime de retraite  
*msellier@cupe.ca*

Pour communiquer avec le Conseil de fiducie mixte (CFM) :

**Caroline Perron**

Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte  
*pension-jbt@cupe.ca*

L'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur de l'équipe administrative :

BUREAU NATIONAL DU SCFP  
1375, BOULEVARD SAINT-LAURENT  
OTTAWA (ONTARIO) K1G 0Z7

TÉL. : 613 212-4255  
TÉLÉC. : 613 237-5508

